

## CARTE JEUNE RÉGION

### PRÉSENTATION

À destination des jeunes lycéen.ne.s de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, la Carte Jeune Région constitue un signe d'appartenance à la communauté éducative régionale. Elle regroupe sur un support unique, pérenne et évolutif :

#### Des aides

- › acquisition de livres de loisirs,
- › acquisition d'une licence sportive AS-UNSS,
- › acquisition d'un ordinateur individuel (IoRdi),
- › prêt des manuels scolaires,
- › fourniture du premier équipement pour les formations professionnelles.

#### Des services

- › accès à l'établissement,
- › accès à la restauration,
- › événements culturels, sportifs et touristiques à des conditions préférentielles.

Elle est gratuite et rechargeable chaque année (sous réserve de validation des données d'inscription).

### LA CARTE JEUNE RÉGION EST

le prérequis donnant l'accès aux aides de la Région.



### LA DEMANDE DE CARTE JEUNE EST DÉSORMAIS POSSIBLE TOUTE L'ANNÉE À PARTIR DU 7 JUIN 2021.

Toutefois, les jeunes doivent demander leur carte entre juin et mi-juillet pour assurer la bonne distribution des manuels et des premiers équipements ainsi que pour les accès dans les établissements concernés.

**La Carte Jeune Région est à conserver tout au long de la formation :** à chaque rentrée la nouvelle formation est validée et les nouvelles aides attribuées. Les informations personnelles (contact, revenus du foyer...) peuvent être actualisées en se connectant à son espace jeune personnel.

## LA DEMANDE DE LA CARTE JEUNE RÉGION

La demande de la Carte Jeune Région s'effectue en 3 étapes :

### Étape 1

Le jeune se connecte sur le site Jeune de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée ([www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr)) et procède à la demande en ligne, démarche simple et rapide : nom, prénom, date de naissance, photo, lycée et formation.

Désormais, le contrôle de la photo et des pièces justificatives est automatisé et se fait en temps réel.

### Étape 2

La demande est validée après les deux actions suivantes, indépendantes l'une de l'autre :

- Les données d'inscription sont validées par l'établissement (nom, prénom et formation), soit de façon automatique lorsque l'interface avec les données SIECLE est réalisable, soit de façon manuelle. Pour ces derniers, la validation par lot est possible.
- Le prestataire de service valide la demande en ligne.

### Étape 3

Le prestataire de service envoie la carte au domicile du jeune.

Lorsque l'établissement n'utilise pas la validation automatique, il doit procéder aux validations pour déclencher les aides et services portés par la carte. **Sans cette action, la Carte Jeune n'est pas produite. Anticiper la validation, c'est s'assurer une rentrée dans les meilleures conditions.**

UN ESPACE WEB EST DÉDIÉ AUX ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CARTE JEUNE RÉGION. CET ESPACE PERMET DE :

#### VALIDER LA FORMATION

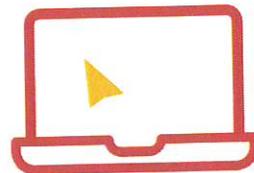
et l'inscription du jeune dans l'établissement,

#### RENOUVELER SES DROITS

pour une nouvelle année scolaire en procédant aux montées pédagogiques

#### SUIVRE LES VALIDATIONS

et éditer les listes



#### RÉALISER DES RECHERCHES

ou modifications,

#### BÉNÉFICIER,

le cas échéant de cartes d'accès pour les bâtiments et la restauration